Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260305-DELIB2026_19-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 5 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le cinq mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Madame Andrée LOREAL - Monsieur Eric SAMZUN - Madame Evelyne LOREAL - Madame Marie-Christine de la HOGUE – Madame Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH - Madame Valérie LE BIHAN - Monsieur Eric DELANOE - Monsieur Gaël GIRARD.
Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Stéphane SAMZUN à Monsieur Sébastien CHANCLU
Monsieur Pierre-Yves LE GAL à Monsieur Franck THOMAS.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-19
OBJET : AVENANT n°2 A L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE AVEC L'ENTREPRISE COLAS.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu le code de la commande publique et ses articles L2125-1, R.2162-1 à R.2162-14, R2194-8,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 attribuant l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien courant de la voirie à l'entreprise COLAS OUEST, agence de LORIENT 56550 LOCOAL MENDON,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260305-DELIB2026_19-DE

CONSIDERANT que le marché est conclu pour montant total de 800 000 € H.T. durant la période 2021 -2025, avec un maximum de commandes de 200 000 € H.T. par an,
CONSIDERANT le programme de travaux d'entretien de voirie réalisé en 2025 en enrobés avec application de l'index TP09,

Propose de conclure un avenant à l'accord-cadre de travaux d'entretien courant de voirie pour les travaux réalisés en enrobés en application de l'index TP09 pour l'année 2025 conformément à l'annexe ci-jointe.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre d'entretien de la voirie avec l'entreprise COLAS pour un montant de 10 071,68 € H.T. soit 5,035 % du montant de l'accord-cadre initial.

Fait et délibéré à Bangor
Le 5 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

